

2010

# Programme Partenarial 2010



Agence  Pays de Montbéliard  
de Développement  
et d'Urbanisme

## « Faciliter l'action publique territoriale »... Une réponse simple à une question récurrente : à quoi sert une agence d'urbanisme ?

Depuis leur invention, à l'occasion de la loi d'orientation foncière de 1967, ces entreprises publiques de matière grise ont régulièrement à expliciter un positionnement institutionnel et intellectuel atypique. Par son statut d'association au service des acteurs des territoires, une agence d'urbanisme se distingue autant des bureaux d'étude privés que des services techniques des collectivités locales ou de l'Etat : liée aux élus mais indépendante d'esprit, sans contrainte de périmètre géographique mais proche du terrain, apte à se saisir de compétences et de sujets originaux mais garante de la pérennité de l'information.

### Donner à voir ; prendre la mesure ; mettre en perspective. Trois fonctions essentielles.

Donner à voir, c'est ouvrir l'éventail des problèmes et des solutions : élaborer des représentations inédites du territoire, analyser les transformations silencieuses, transférer des expériences, construire des scénarios.

Prendre la mesure, c'est objectiver des ordres de grandeur, comparer, évaluer des faisabilités et des efficacités ; permettre de débattre et de décider en connaissance de causes.

Mettre en perspective, c'est réinsérer les projets dans les politiques publiques, l'évènement dans le quotidien, le court dans le long terme, l'intervention sectorielle dans la globalité du développement durable ; explorer les composantes systémiques des dynamiques métropolitaines. Aidée par le caractère partenarial de son programme d'études, une agence doit en ces affaires mobiliser ses talents de mise en relation : intermédiation, interface, interterritorialité, interdisciplinarité.

Pour élever la capacité de changement des acteurs, une agence répond aux demandes d'expertise exprimées. Son implication dans les projets locaux est gage d'une intelligence globale. Mais elle a aussi à se distancier des agendas politico-administratifs, dans une double démarche prospective et rétrospective, se mettant ainsi en capacité de proposer des stratégies innovantes pour une métropole durable singulière.

# Préambule

L'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard fête ses vingt années d'existence en 2010. Créée en 1990, elle constitue un point d'appui technique pour les acteurs du territoire aussi bien dans le domaine de l'urbanisme que du développement économique. Elle est d'ailleurs une des rares agences à mettre en œuvre la double approche.

En 2009, l'agence a pris le temps de retisser des liens avec ses partenaires publics. 2010, année du son vingtième anniversaire sera très certainement celle du renouveau de l'agence.

Crise économique, réforme des collectivités territoriales en cours, évolution attendue des procédures d'urbanisme, autant d'éléments de contexte qui vont permettre à un outil comme l'ADU de montrer toute sa pertinence aux yeux de ses partenaires.

Le programme de travail 2010 se veut plus lisible et les partenaires devraient y trouver un meilleur écho de leurs attentes.

Il constitue une étape vers un partenariat renforcé avec les partenaires de l'agence. Dès son adoption, un suivi renforcé sera mis en place. Un comité technique réunissant l'ensemble des membres sera constitué pour en assurer un pilotage technique plus fin et des rencontres bilatérales régulières seront désormais organisées avec chaque membre.

Ceux-ci disposeront désormais d'un correspondant personnalisé au sein de l'agence.

La prochaine étape sera celle d'un nouveau programme triennal, 2011-2013, programme qui donnera une lisibilité à moyen terme des actions dans lesquelles les partenaires souhaiteront engager l'agence.

# Sommaire

|   |           |
|---|-----------|
| <b>&gt; 1. Missions de planification stratégique et d'aide à la définition de politiques de développement</b> | <b>5</b>  |
| L'insertion dans les dynamiques et les coopérations régionales et métropolitaines                             | 5         |
| Le développement intégré de l'Aire urbaine  | 7         |
| La convergence des projets locaux et des stratégies de développement départementales et régionales            | 9         |
| <b>&gt; 2. Missions d'assistance-conseil en aménagement</b>   | <b>11</b> |
| Produire une nouvelle génération de documents d'urbanisme   | 11        |
| Placer les exigences du développement durable au cœur des politiques publiques                                | 13        |
| Réussir le pari de la ville renouvelée  | 15        |
| Promouvoir et révéler la qualité urbaine  | 17        |
| <b>&gt; 3. Missions de développement économique</b>   | <b>19</b> |
| Accueil et accompagnement d'entreprises   | 19        |
| Veille économique " terrain "   | 20        |
| Dispositifs de développement  | 21        |
| <b>&gt; 4. Intelligence territoriale et centre de ressources</b>  | <b>23</b> |
| Une observation orientée sur les stratégies de développement local  | 23        |
| Construire une plate-forme d'échanges ouverte et efficace   | 25        |
| Suivi et évaluation des projets d'urbanisme locaux  | 27        |

# + 1. MISSIONS DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET D'AIDE À LA DÉFINITION DE POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT

*Le Nord Franche-Comté représente un bassin de vie en intégration croissante qui se forme autour de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle. Bénéficiant d'ouvertures sur le bassin rhénan, la Suisse, l'axe Rhin-Rhône et le sillon lorrain, cet espace est cependant multipolarisé par des villes de taille trop modeste pour qu'elles créent des effets d'entraînement comparables à ceux d'agglomérations voisines. Il est donc indispensable que ce territoire partage une vision cohérente de son développement et se prépare à se doter d'outils communs de gestion de l'espace. Dans ce contexte, l'ADU accompagne ses partenaires dans la mise en œuvre des objectifs suivants :*

- ↘ renforcer le développement et la coopération métropolitaine,
- ↘ anticiper et accompagner l'arrivée de la grande vitesse ferroviaire,
- ↘ promouvoir un aménagement de l'espace cohérent au service d'ambitions communes de développement.

## L'insertion dans les dynamiques et les coopérations régionales et métropolitaines

### Charte des agences de Franche-Comté

Afin de renforcer leur potentiel commun, les trois agences de Franche-Comté rédigeront une charte définissant les conditions de mise en œuvre d'actions communes et la recherche d'une plus forte synergie.

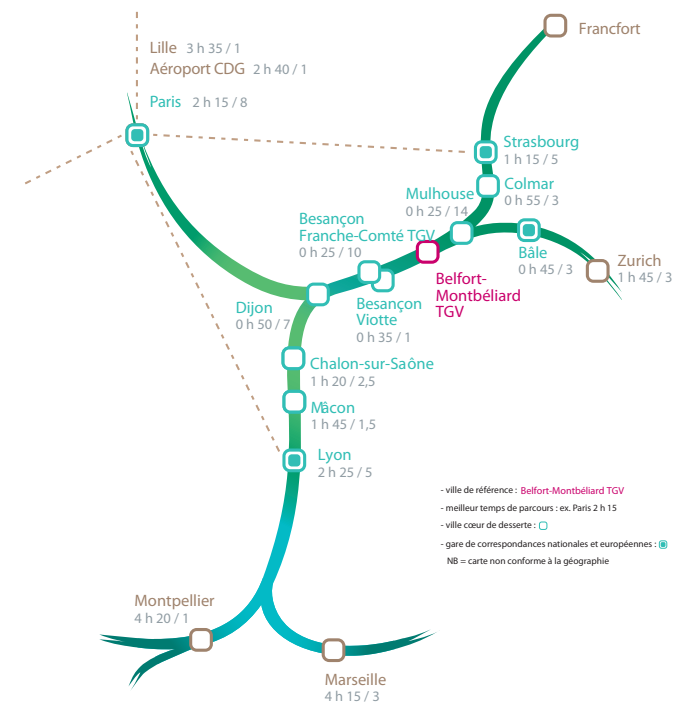
### Suivi des travaux du Réseau Métropolitain Rhin-Rhône

L'ADU était associée au groupe projet constitué de fonctionnaires, experts et personne ressource afin d'impulser ou d'approfondir les actions entreprises par la Métropole Rhin-Rhône.

En 2010, c'est l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort qui représentera les agences de Franche-Comté, mais aussi celle de Mulhouse au sein du groupe projet.

Mais les 4 agences travailleront de concert plus globalement pour construire une vision métropolitaine commune qui dépasse la seule arrivée du TGV.

## Belfort-Montbéliard : plus proche, plus loin



## Suivi des effets territoriaux du TGV Rhin-Rhône

La branche Est de la LGV Rhin-Rhône fait partie des projets structurants du développement du territoire franc-comtois et de l'Aire urbaine en particulier. Elle est au cœur d'un certain nombre de préoccupations justifiant l'élaboration d'études par l'ADU (en lien avec les autres agences d'urbanisme de l'espace métropolitain) ou amenant celle-ci à participer à des cercles de réflexion (clubs TGV). Cette infrastructure favorise peu ou prou l'émergence de nombreux projets, localisés le long du tracé ou plus largement dans la région concernée. Ces projets ne sont pas tous identifiés et il est difficile aujourd'hui de mesurer l'impact de la LGV dans le développement du territoire.

Les agences d'urbanisme de Belfort, de Besançon, de Mulhouse et l'ADU réaliseront un recensement ciblé des projets urbains ou d'aménagement structurants liés à l'élaboration de la LGV et de ses gares. Une observation particulière sera réalisée concernant le lien entre gare et cœur d'agglomération. Un rapprochement sera opéré avec l'observatoire des effets territoriaux des gares du TGV Rhin-Rhône, piloté par le laboratoire Théma. Le document élaboré par les agences constituera ainsi un outil permettant de créer des passerelles entre projets métropolitains.

Il permettra d'apporter un éclairage pour les collectivités ou de créer des rapprochements permettant par exemple des échanges de méthodes ou de management de projets urbains, ou de mutualisations. Ce travail permettra également un partage d'expériences des phénomènes urbains entre agences d'urbanisme du même espace métropolitain, et d'améliorer nos pratiques pour faciliter les leviers de développement entre gares et connexions. Un ouvrage de type atlas, objet d'une publication, pourra être produit et diffusé auprès des partenaires directs.

## Approfondissement de l'étude des dynamiques régionales

En 2009, les trois agences de Franche-Comté ont engagé une réflexion commune qui a permis de proposer plusieurs logiques de développement pour accompagner la stratégie régionale d'aménagement du territoire. En 2010, elles approfondiront l'étude engagée. Un temps d'échange constructif permettra la diffusion de l'étude réalisée en 2009 et son appropriation par les partenaires de la Région Franche-Comté. Il s'agira de poursuivre un travail collaboratif afin d'identifier les potentialités et les leviers d'action des logiques proposées et d'en préciser les contenus et les moyens.

Pour cela, les objectifs à atteindre pour chacune des logiques déterminées seront précisés : appréhender les thèmes, les périmètres et les enjeux qui leurs seront liés, définir des chiffres-clés et des indicateurs permettant d'en apprécier le suivi et les résultats.

Les actions en cours des différents partenaires seront ensuite recensées. Les potentialités et les pistes de projets permettant de conforter la mise en œuvre des logiques, ou susceptibles d'aller à leur rencontre, seront ainsi identifiées.

Enfin un bilan des actions menées sera réalisé et un prolongement du cadre d'intervention des agences sera proposé pour 2011.

## Le développement intégré de l'Aire urbaine

### Contribution aux travaux des commissions thématiques du SMAU

Le SMAU a organisé ses travaux au sein de trois commissions « aménagement et transports », « développement économique », « gouvernance ». Après un séminaire organisé en novembre 2009 restituant l'avancée des réflexions de ces commissions, celles-ci doivent poursuivre leurs travaux. L'ADU, en lien avec l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB), sera amenée à y concourir sur deux problématiques :

#### ***Cohérence entre urbanisme et déplacements***

Les réflexions menées en 2009 par la commission « aménagement et transports » ont permis de définir des objectifs partagés entre les différents territoires de l'Aire urbaine :

- ↳ la mise en place d'une alternative à la voiture et la densification de l'offre de transports collectifs en zone dense à partir de projets de TCSP,
- ↳ la lutte contre l'exclusion par la mobilité et la maîtrise des dépenses des ménages dans les transports,
- ↳ le développement de solutions de mobilité innovantes (matériel roulant, exploitation et usage des réseaux),
- ↳ l'importance de la desserte de l'espace central en envisageant également la constitution de réserves foncières pour un site propre à long terme.

Avec l'ouverture prochaine de la gare TGV de Belfort-Montbéliard et le développement dans un environnement proche d'équipements et de zones d'emploi d'intérêt « Aire urbaine », la question de l'organisation d'un système de transports collectifs intégré à l'échelle du bassin de vie se pose avec force. L'enjeu dépasse la desserte de l'espace central, nécessaire mais pas suffisante, pour créer une unité territoriale suffisamment polarisante pour attirer de nouvelles richesses.

Les agences d'urbanisme de Montbéliard et de Belfort s'associeront pour mettre en perspective les objectifs définis en matière de transport avec l'organisation territoriale de l'Aire urbaine et les besoins de mobilité qui s'y expriment. L'objectif de l'étude est de définir l'organisation d'un réseau de transport collectif structurant de l'Aire urbaine qui assure le plus de performance en termes de fonctionnement et de structuration urbaine. Les moyens les plus adaptés pour assurer les liaisons avec l'espace central seront précisés. Dans un deuxième temps, pourront être précisés les impacts sur l'organisation territoriale de chaque territoire qui constitue l'Aire urbaine.

Les agences pourront également apporter des éclairages plus ciblés, selon les orientations de poursuite des réflexions qui seront définies par la commission « aménagement et transports » du SMAU.

### **Domaine économique**

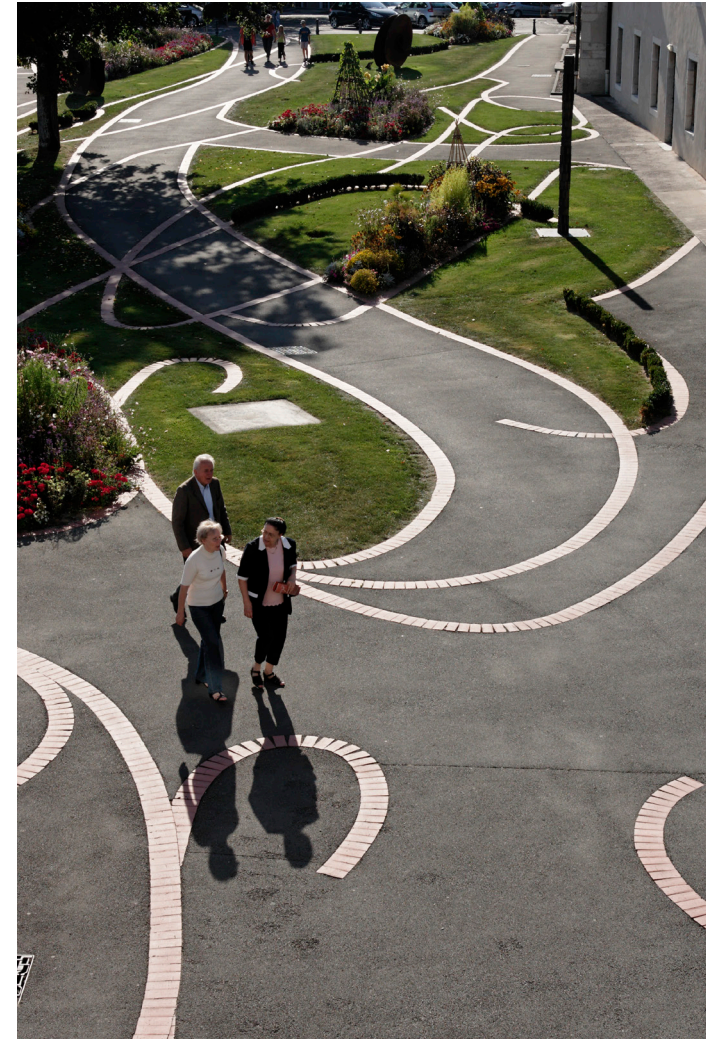
Les orientations prises par la commission « développement économique » comprennent notamment :

- ↘ mise en œuvre d'un observatoire global de l'activité économique : l'ADU travaille en partenariat avec l'Observatoire de l'emploi de l'Aire urbaine pour le faire évoluer vers un observatoire économique plus global ; une enquête de conjoncture sera notamment conduite auprès de 200 entreprises à cette échelle en 2010,
- ↘ travail en vue du développement des fonctions tertiaires supérieures : l'ADU co-produira avec l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort et l'INSEE Franche-Comté une étude sur les « cadres des fonctions métropolitaines » et organisera un séminaire sur le sujet.

### **Elaboration d'un schéma de développement intercommunal du Pays d'Héricourt**

Dans la suite des réflexions menées en 2009 pour la structuration d'un service de transport à la demande, la Communauté de communes du Pays d'Héricourt a sollicité l'ADU pour l'accompagner dans la conduite d'une réflexion prospective devant aboutir à la définition d'une stratégie de développement et d'aménagement de son territoire. Il s'agit pour le Pays d'Héricourt d'affirmer son positionnement dans l'Aire urbaine et de renforcer le rôle urbain de sa ville centre.

Le schéma de développement exprimera la vision stratégique d'aménagement du territoire des élus de la CCPH et identifiera parallèlement les leviers possibles de mise en œuvre à toutes les échelles de régulation des politiques publiques locales (communales, communautaire, Aire urbaine notamment).





## La convergence des projets locaux et des stratégies de développement départementales et régionales

### Suivi de l'élaboration de la charte départementale de gestion économe de l'espace

Copilotée par la DDT du Doubs et le Conseil général, l'élaboration d'une charte départementale de gestion économe de l'espace a été engagée en 2009. L'ADU, ainsi que l'Agence de Besançon (AUDAB), sont associées aux trois groupes de réflexion mis en place concernant « la planification urbaine et les formes constructives », « les fonctions urbaines, la mobilité et les parcours résidentiels », « l'approche multifonctionnelle de l'espace naturel et rural ». Après l'établissement d'un diagnostic au 2ème semestre 2009, des orientations et un plan d'actions doivent désormais être définis pour aboutir à la signature de la charte dans le courant de l'année 2010.

### Assistance à la préparation des comités de programmation du Conseil général du Doubs

Il s'agit d'aider les collectivités à définir leurs priorités d'intervention en fonction du niveau de contribution aux objectifs des différentes politiques publiques. Dans le cadre de ses dispositifs de financement, le Conseil général du Doubs sollicite l'ADU et l'AUDAB pour l'aider à appréhender la cohérence des projets qui lui sont soumis avec les orientations des stratégies départementales (Doubs 2017, PDH...) et locales (SCOT, projet d'agglomération, PDU, PLH, ...).

### Contribution au Pôle Régional d'Appui aux Territoires (PRAT)

Les agences de Franche-Comté contribueront en 2010 à l'enrichissement des missions de conseil et d'ingénierie menées par la Région auprès des territoires et ce notamment dans le cadre du Pôle Régional d'Appui aux Territoires (PRAT). Cette contribution est attendue dans les domaines de compétence qui sont les leurs, à savoir : planification urbaine, prospective, mobilités...

Pour l'exécution de cette mission qui sera articulée avec les autres interventions de l'ADU, il est notamment demandé aux agences d'urbanisme :

- ◆ d'élaborer deux outils didactiques et d'information qui pourraient relever des champs suivants : PLU intercommunaux ou PLU multi-communaux, Eco-PLU, démarches inter SCOT, éco-quartiers... Ces outils auront notamment vocation à être mis en ligne sur l'extranet du PRAT,
- ◆ de co-organiser et d'animer deux sessions d'information et de sensibilisation à destination des territoires régionaux dont l'une des thématiques pourrait être centrée sur les outils de planification (SCOT, PLU).

## L'accompagnement dans l'élaboration du Plan Départemental de l'Habitat (PDH)

Les départements sont inégalement couverts par des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'un Programme Local de l'Habitat (PLH). Le Conseil général du Doubs a donc souhaité, comme la loi l'y incite, instaurer un plan départemental de l'habitat (PDH) pour assurer la cohérence entre les politiques de l'habitat conduites sur les territoires couverts par des PLH et celles qui sont menées sur le reste du département et lutter ainsi contre les déséquilibres et les inégalités territoriales. C'est l'objet de l'article 68 de la loi portant engagement national pour le logement.

Le PDH doit établir des orientations par territoire sur la base d'un diagnostic partagé. Il favorise la mise en cohérence des interventions des différentes collectivités publiques selon leurs compétences pour apporter une réponse efficace et adaptée aux demandeurs de logement et d'hébergement.

Dans le prolongement de l'observatoire départemental de l'habitat (ODH) opérationnel depuis fin 2008, l'ADU, en partenariat avec l'AUDAB et l'ADIL du Doubs, propose son assistance au cours du premier trimestre 2010 afin de définir, avec le Département du Doubs, les modalités d'élaboration du Plan Départemental de l'Habitat du Doubs (PDH) : rédaction d'un cahier des charges, objectifs et méthode d'élaboration, ...

Par la suite, les modalités d'assistance de l'ADU dépendront des possibilités de financement d'une mission qui pourrait être confiée par le Département à un bureau d'études extérieur (soumises au vote du budget 2010 du Conseil général du Doubs). Ainsi, la participation de l'ADU, au-delà du premier trimestre, sera reprecisée lors d'un Conseil d'administration de l'agence.



## + 2. MISSIONS D'ASSISTANCE-CONSEIL EN AMÉNAGEMENT

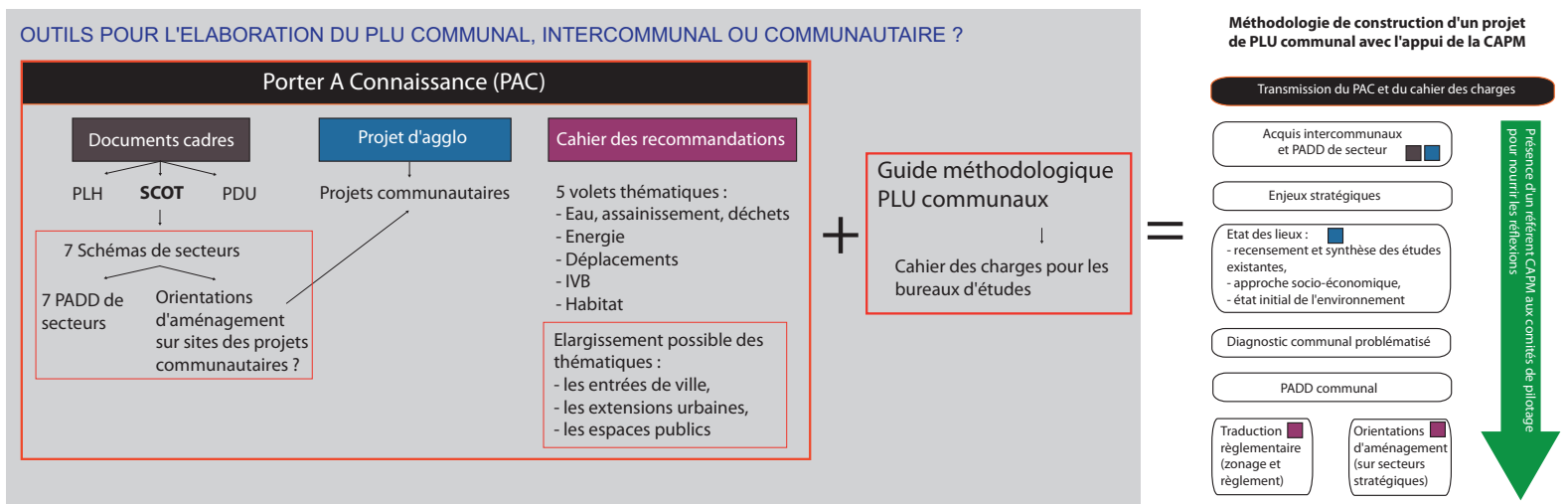
*Confronté à des pertes de population et d'emplois depuis les années 1980, le Pays de Montbéliard souhaite reconquérir son attractivité en la fondant sur un modèle de développement qualitatif et durable, qui associe écologie, bien-être humain et diversification économique. Outil partenarial, l'ADU constituera un espace de dialogue entre les acteurs locaux pour contribuer à bâtir l'éco-agglomération : répondre à cette exigence nécessite de questionner les pratiques locales en termes d'aménagement et d'en imaginer les nouveaux modes de production et de gestion, en poursuivant les réflexions engagées pour la mise en œuvre du SCOT. En outre, l'appropriation collective des enjeux et perspectives pour construire l'agglomération de demain doit être une préoccupation centrale. A ce titre, l'ADU accompagnera des démarches visant à faire du citoyen un acteur du développement et de la conception de projets qui détermineront ses pratiques du territoire.*

*Dans la double perspective de renouveler le cadre de vie et d'améliorer l'image de l'agglomération, il s'agit ainsi d'en faire un territoire pilote et exemplaire de la ville durable dont l'ADU facilitera l'émergence.*

### Produire une nouvelle génération de documents d'urbanisme

Outils de planification à portée réglementaire, PLU et cartes communales constituent les outils privilégiés de gestion de l'urbanisme et, par conséquent, de mise en œuvre du nouveau modèle de développement à insuffler dans l'agglomération. Une approche nouvelle de l'urbanisme durable doit en effet être encouragée lors de l'élaboration des PLU, en conformité avec les orientations du SCOT, du PDU et du PLH. L'ADU doit contribuer à accompagner l'agglomération dans sa capacité à relever ce défi, grâce à la réalisation d'études préalables permettant de servir de fils conducteurs pour la définition des projets de développement durable et des règlements d'urbanisme.

#### URBANISME DURABLE



## Schémas de secteur : synthèse et valorisation

Entre 2008 et 2009, sept schémas de secteur, sans portée réglementaire, ont été construits afin de traduire les orientations du SCOT à une échelle infra-communautaire pour en faciliter l'appropriation et en donner une lecture plus concrète. Ils visent notamment à fournir les éléments de cadrage nécessaires à la cohérence des PLU et des opérations d'aménagement avec les orientations intercommunales. L'ADU travaillera à la restitution de ces travaux sous forme de documents de synthèse, en mettant en avant les différents cadres de valorisation possibles : sites stratégiques d'intervention, compatibilité des documents d'urbanisme tant sur le plan des dispositions réglementaires que des orientations, ... En seront notamment extraits les principes fondamentaux d'organisation spatiale portés par le SCOT, le PDU et le PLH. Ceux-ci constitueront les bases de PADD de secteur à utiliser lors de l'élaboration de PLU.

## Etablissement d'un porter à connaissance communautaire

En tant que structure porteuse du SCOT et que personne publique associée à l'élaboration des PLU, la CAPM souhaite formaliser dans un guide l'ensemble des préoccupations communautaires à prendre en compte dans les documents d'urbanisme, qui puisse accompagner élus et techniciens tout au long des procédures. L'ADU aidera la CAPM à structurer progressivement ce document qui comprendra plusieurs volets relevant :

- des orientations stratégiques à traduire, issues du cadre de développement fixé par le SCOT, le PDU et le PLH,
- des projets d'intérêt communautaire à prendre en considération,
- des prescriptions réglementaires que la CAPM demande à intégrer dans les PLU,

- des éléments qu'elle souhaite porter au débat concernant plus généralement les politiques sectorielles dont elle a la charge (recommandations relatives à l'énergie),
- des éléments qu'elle souhaite introduire pour bâtir l'éco-agglomération.

## Guide méthodologique PLU/SCOT

Engagé en 2009, l'établissement d'un guide méthodologique sera finalisé, afin d'établir un cahier des charges type pour les consultations ultérieures de bureaux d'études. Celui-ci devra fournir à la fois les éléments de compréhension du contexte et de méthode permettant de produire des PLU non seulement cohérents mais aussi facilitant la mise en œuvre des objectifs supra-communaux. Il est établi parallèlement à la réalisation de PLU afin d'évaluer in itinere la viabilité de cette méthode.

## Outils et réflexions mutualisées à échelle intercommunale

L'ADU identifiera des approches thématiques d'intérêt intercommunal susceptibles d'améliorer le contenu des documents d'urbanisme face aux grands défis de la ville durable : conception de la ville des courtes distances, culture commune sur les formes urbaines et la qualité environnementale, etc. Celles-ci donneront lieu à des démarches de sensibilisation des élus locaux.

## Accompagnement des Plans Locaux d'Urbanisme

Afin de permettre une meilleure appropriation de ces approches et de faciliter le dialogue partenarial nécessaire à l'élaboration des PLU, l'ADU se positionnera en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage auprès des communes et facilitera le lien avec les autres membres de l'agence : préparation des cahiers des charges à l'attention des bureaux d'études de maîtrise d'œuvre, suivi des groupes de travail, coordination des partenaires de la commune sur des projets d'aménagement ... L'agence s'investira davantage sur le champ des PLU intercommunaux permettant de mutualiser des moyens (sensibilisation, méthodologie et conduite de procédure, ...).

Pour les communes qui ont engagé la révision de leur document d'urbanisme, avec l'appui de l'agence (Allenjoie, Audincourt, Brognard, Dambenois, Hérimoncourt, Seloncourt et Sochaux), l'accompagnement sera ciblé sur la réflexion de projet urbain, sur la prise en compte des échelles intercommunales et d'agglomération et la coordination des partenaires. L'agence accompagnera également ces communes pour la consultation de bureau d'études spécialisés dans la maîtrise d'œuvre des PLU.

Cependant, au regard de l'avancement de la réflexion, l'Agence accompagnera les communes de Badevel et Bavans pour l'achèvement de leur document d'urbanisme qui est programmé pour la fin de l'année 2010.

En outre, l'ADU poursuivra dans un cadre d'animation partenarial la révision du POS en PLU de la ville de Valentigney réengagée en septembre 2009 et à partir de la première esquisse de PADD produite : établissement du diagnostic, formulation des dispositions réglementaires graphiques et littérales, définition d'orientations d'aménagement. Les modalités précises d'accompagnement seront à vérifier avec la commune.

L'agence assure un suivi des procédures en cours ou prévues pour l'ensemble des 29 communes de l'agglomération qui permettra d'estimer les besoins et les urgences dans les modalités d'accompagnement des communes.

## Placer les exigences du développement durable au cœur des politiques publiques

Les exigences environnementales sont de plus en plus décisives pour assurer la qualité de conception du développement et de l'aménagement urbains. Elles nécessitent d'être intégrées de manière transversale pour être réellement porteuses d'un développement durable : il s'agit en effet de répondre aux différents besoins (se loger, travailler, se soigner, se récréer, consommer, se déplacer,...) en réduisant leur empreinte écologique. L'ensemble des politiques urbaines se trouve ainsi interpellé.

Répondant à la volonté d'exemplarité des acteurs locaux, l'ADU accompagnera les initiatives visant à expérimenter ou généraliser des démarches plus respectueuses de l'environnement dans les politiques publiques : formes d'habiter, pratiques de mobilité, usages de l'espace public, gestion de l'espace, sont autant de champs d'investigation dans lesquels des expériences locales, nationales et étrangères doivent être capitalisées. L'ADU proposera également des outils permettant à la fois de partager, de faire savoir et d'évaluer ces démarches.

## Tableau de bord développement durable du SCOT

Conçu dès l'approbation du SCOT en 2006 comme un outil de pilotage, ce tableau de bord doit permettre d'interroger la pertinence ou l'efficacité des politiques publiques mises en œuvre par rapport aux principaux objectifs du modèle de développement promu par le SCOT. Il servira également d'outil d'évaluation pour préparer la prochaine révision du SCOT. C'est dans ce cadre que la réalisation du temps 1 de suivi du SCOT, avec le concours du service environnement de la CAPM et de son observatoire, a été engagée en 2009 et doit être finalisée en 2010. Ce temps 1 est l'occasion d'identifier, dans un cadre partenarial, les approfondissements nécessaires pour améliorer les conditions de suivi du SCOT ou définir des mesures correctives, donnant lieu à une investigation continue de l'ADU pour préparer les temps suivants d'observation.

## Etudes pré-opérationnelles de quartiers d'habitat et d'éco-quartiers

Relevant d'une stratégie d'agglomération forte, plusieurs expériences sont à engager. L'ADU les accompagnera en établissant des cahiers des charges permettant d'exprimer le contexte et de donner des éléments de programmation : effets de greffe urbaine, lien avec les transports, densités, performances environnementales recherchées, fonctions, évaluation des potentiels d'accueil de logements, etc. L'ADU s'impliquera dans les études de faisabilité des opérations.

Parallèlement, une sensibilisation des élus communaux aux processus de production d'opérations pourra être organisée. Il s'agit de leur permettre de cibler les possibilités de chacun des outils d'urbanisme au regard de stratégies de développement et d'objectifs de planification fréquemment exprimés lors de l'élaboration de PLU : PADD, orientations d'aménagement, règlement d'urbanisme, outils fonciers, outils d'urbanisme opérationnel, cadres possibles d'aménagement, relations avec les opérateurs.

## Préparation de Plan de Déplacements d'Entreprises (PDE)

Dans le cadre du PDU approuvé en octobre 2009, la CAPM souhaite mettre en place des campagnes de sensibilisation au lancement de démarches de PDE. L'ADU conduira en amont un diagnostic des potentiels des zones d'activités du territoire et des opportunités/freins à la mise en œuvre de PDE communs à plusieurs entreprises.

## Accompagnement de la CAPM dans ses démarches thématiques

L'ADU accompagne la CAPM dans différentes démarches en participant aux groupes de travail mis en place. On peut citer, entre autres, la démarche éco-quartier, Cit'Ergie, les labels PDU, le PDA... En 2010, d'autres participations pourront se faire en fonction des travaux engagés, comme par exemple le Plan Climat Territorial ou l'Agenda 21.

## Développer un outil bâti sur le référentiel européen de la ville durable

Dans le cadre du groupe de travail de la FNAU sur la ville durable engagé fin 2009 et destiné à contribuer aux réflexions sur le développement d'un référentiel européen, l'ADU valorisera les expériences menées dans l'agglomération. Inversement, elle apportera aux acteurs locaux des éléments d'analyse développés aux échelles nationale et européenne. A terme, l'ADU proposera la mise en place d'une grille permettant à la CAPM de s'évaluer comparativement à d'autres villes européennes.

## Réussir le pari de la ville renouvelée

L'un des leviers essentiels pour bâtir l'éco-agglomération, maîtriser l'étalement urbain et regagner en attractivité, est celui du renouvellement de la ville sur elle-même à concevoir en lien étroit avec une politique des déplacements. Il répond également à la nécessité d'optimiser l'utilisation des finances publiques et de mutualiser les ressources. Réussir ce pari est aujourd'hui un impératif pour l'avenir de l'agglomération, qui rend indispensable de raisonner l'action sur la ville en décloisonnant les thématiques et les acteurs et en l'inscrivant dans le long terme. L'ADU mènera des études approfondies pour identifier les contraintes, les freins, les opportunités, imaginer le futur, proposer les leviers d'action adaptés : urbanisme et mobilités, reconversion d'espaces en déshérence, programmation d'équipements, intensité urbaine sont autant de réflexions à porter dans ce cadre.

### Accompagnement urbain de la première ligne de transport en commun en site propre (TCSP)

Sur le plan de l'urbanisme et des mobilités, la trame urbaine doit permettre d'améliorer l'efficacité des transports collectifs mais également le fonctionnement d'une ville des courtes distances. Le projet de TCSP en cours de développement par la CAPM constitue aujourd'hui l'un des leviers majeurs de structuration du cœur d'agglomération. L'ADU engagera un travail partenarial avec les communes et l'agglomération concernant le développement et le renouvellement du cadre urbain lié au réseau de transports collectifs structurant. Elle identifiera ainsi l'ensemble des potentialités urbaines visant à consolider le tissu dans le corridor de desserte du TCSP afin d'en améliorer la pertinence. Plusieurs étapes itératives sont à envisager pour préciser progressivement la cohérence des projets de développement communaux avec le tracé de la ligne de TCSP et étudier les conditions de mise en œuvre.

### Accompagnement de la révision du Programme Local de l'Habitat du Pays de Montbéliard

Le PLH du Pays de Montbéliard a été adopté en juin 2007. Il affiche un objectif de production de 800 à 1000 logements par an. Cet objectif, qualifié d'ambitieux, vise à redresser le profil démographique de l'agglomération. Jusqu'en 2004, le Pays de Montbéliard enregistrait une production de 450 à 500 logements par an, ce qui ne permettait pas de répondre à la demande.

Or, dès 2009, le stock de logements produits s'écoule difficilement, phénomène en partie causé par la crise économique.

De plus, les objectifs de production de logements sociaux fixés par le Plan de Cohésion Sociale, soit 230 logements par an, ne sont pas tenus car les bailleurs sociaux ne peuvent dans le même temps tenir le dossier ANRU et le PCS.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2010, l'ADU accompagnera la modification du PLH du Pays de Montbéliard de façon à adapter le programme d'actions aux enjeux du territoire et à le rendre conforme au décret n°2009-1679 du 30 décembre 2009.

### Typologie de friches

Dans le cadre d'une promotion de renouvellement urbain, la reconquête de friches est un enjeu important. L'ADU définira ainsi une typologie de ces friches en fonction de leur nature, de leur état et de leurs possibilités de reconversion. Celle-ci permettra de déterminer les modalités de prise en compte tant dans les documents de planification (dispositions réglementaires adaptées) que dans l'urbanisme pré-opérationnel (portage foncier, études de dépollution, patrimoine à conserver, etc.).

## Projets urbains et projets de ville, études de faisabilité pour des opérations urbaines

Dans la perspective de mettre en œuvre le projet d'agglomération et le SCOT dans l'ensemble de ses déclinaisons thématiques - habitat, déplacements, infrastructure verte et bleue... - l'agence poursuivra ses missions d'accompagnement des communes dans la prise en compte globale de ces documents stratégiques. Les villes de Montbéliard et d'Audincourt sont engagées à la fois dans une réflexion de projet de ville et de projet urbain à l'échelle communale ou infracommunale et souhaitent être accompagnées pour vérifier la bonne échelle, la cohérence des intentions et les priorités d'intervention.

Les communes pourront solliciter l'agence pour la rédaction de cahier des charges d'études et pour le suivi de ces études.



## Contribution à l'élaboration d'une stratégie foncière

Les cadres de planification stratégique déterminent un ensemble de politiques publiques à mettre en œuvre en matière de développement économique et urbain, de protection de l'environnement, d'organisation des déplacements. L'élaboration d'une stratégie foncière doit permettre d'identifier les terrains stratégiques pour faciliter ou maîtriser l'opérationnalité de projets, en anticipant les évolutions du territoire, en tenant compte des contraintes spécifiques à la libération du foncier, des réalités du marché et des priorités des collectivités.

Au-delà de l'organisation du développement sur le moyen et le long terme, la nécessité de privilégier le renouvellement urbain et de maîtriser l'étalement implique tout particulièrement d'orienter l'action foncière voire de contrôler certains mécanismes « naturels » du marché. L'ADU apportera son concours à la définition de cette stratégie, en s'appuyant notamment sur un observatoire du foncier à constituer, sur les travaux des schémas de secteur, ou sur les potentialités identifiées en lien avec le projet de TCSP.

## Evolution du réseau des collèges

Le Conseil général souhaite disposer d'une approche prospective visant à mesurer les conséquences des évolutions démographiques du territoire sur la gestion des équipements de compétence départementale : collèges et équipements sportifs. L'ADU conduira une étude visant à anticiper ces perspectives pour les insérer dans une programmation cohérente avec les stratégies locales de développement et d'aménagement.



## Promouvoir et révéler la qualité urbaine

Renouveler l'image de l'agglomération nécessite de s'appuyer sur ses nombreux atouts, à commencer par ceux de son paysage et de son histoire, et de développer une qualité du projet urbain. La conception urbaine doit concilier ces valeurs avec celle des usages et des exigences contemporaines des citoyens. Elle doit ainsi être une expression de l'identité culturelle de l'agglomération et peut même devenir, grâce à de nouveaux modes de programmation, l'un des ferments de son développement. Il s'agit d'inciter les habitants à redécouvrir et à se réconcilier avec leur territoire. L'ADU aidera à diffuser cette approche sensible de l'aménagement : donner de la lisibilité aux espaces, lutter contre leur banalisation, procurer du plaisir ou de l'étonnement, ... tels sont les enjeux actuels d'une ville renouvelée et attractive.

Afin de développer des processus de travail partenariaux inventifs et innovants, une sensibilisation à l'intervention d'artistes dans la production urbaine pourrait par ailleurs être conduite. En effet, ceux-ci, en apportant une compétence nouvelle et une focale créative, peuvent proposer de nouvelles réponses aux enjeux urbains actuels. L'art urbain permet de révéler des lieux constitutifs de l'identité d'un territoire, de procurer de l'émotion, d'inscrire la ville dans son époque et de développer la cohésion sociale.

## Schéma d'Infrastructure Verte et Bleue

L'IVB, « un des grands chantiers du projet d'agglomération », est la mise en valeur de la nature dans la ville et l'organisation de l'accessibilité aux grands paysages, rivières, berges, forêts, coteaux... par un réseau de parcs urbains ou naturels et d'espaces publics de qualité. En répondant à l'attente des populations, l'IVB devient un moteur efficace de l'attractivité du territoire.

En 2008-2009, l'ADU a produit un schéma de l'IVB qui a été intégré au projet d'agglomération. En 2010, dans le cadre de la mise en œuvre progressive de ce schéma, l'ADU interviendra dans le cadre d'un groupe de travail piloté par la CAPM sur :

- ◆ L'accompagnement de la CAPM dans ses projets prioritaires, notamment : l'insertion du complexe aquatique de Sochaux dans un contexte revalorisé lié aux quartiers et au centre-ville, l'île en mouvement / port de Montbéliard, le belvédère du Fort Lachaux,

- ◆ Une sensibilisation, communication auprès des élus sur l'intérêt de l'IVB : espaces publics sécurisés et valorisants, promotion des déplacements à pied et à vélo, changement des pratiques en ville, lien social, viabilité des commerces de proximité, qualité du cadre de vie.

Cette sensibilisation se fera :

- Dans le cadre de suivi de projets, comme par exemple : les projets urbains communaux, les éco-quartiers, les entrées de ville, l'accessibilité aux équipements et commerces.
- Grâce à la réalisation de documents et / ou actions de communication (plaquette, journée vélo dans l'agglomération, échanges d'expériences - éventuellement voyage d'étude (« ville-nature » de Rennes, « sociotope » de Stockholm, « plan vert » de Lisbonne).

## Hiérarchisation du réseau de voirie

Suite au renouvellement des équipes municipales en 2008, la CAPM a réengagé une démarche d'information de l'ensemble des communes de l'agglomération sur les principes de hiérarchisation du réseau de voirie définis par le SCOT. Une fois ces objectifs d'organisation partagés, un guide d'aménagement sera établi visant à rendre compatibles traitement physique et réglementation de voirie avec les fonctions circulatoires à assurer. L'ADU sera sollicitée dans la préparation et le suivi de la mission d'un bureau d'études et veillera à une mise en relation étroite avec les objectifs de production d'un espace public de qualité.

## Aménagement de parcs d'activités secondaires

En vue de l'engagement des études opérationnelles d'aménagement du réseau de parcs d'activités secondaires de la CAPM, l'ADU définira les principes d'intégration, d'organisation et de conception à proposer pour l'établissement des cahiers des charges. Elle assurera le rôle d'urbaniste coordonnateur pendant la phase de travaux afin de garantir la prise en compte des objectifs définis.

## Accompagnement de la consultation d'un urbaniste sur le projet d'agglomération

Dans la suite du projet d'agglomération adopté en 2009, la CAPM souhaite engager une consultation européenne pour bénéficier du regard d'un urbaniste. L'objectif de cette mission est de donner une image concrète au concept d'éco-agglomération afin d'en faciliter l'appropriation, d'aider au passage d'une réflexion planificatrice au projet, d'identifier les leviers nécessaires au renouvellement de l'agglomération ainsi que les sites d'intervention les plus démonstratifs pour la lisibilité du processus engagé. L'ADU sera associée à un groupe « ressources » pour fournir à l'urbaniste les éléments de contexte et les « acquis » partagés par les acteurs locaux, alimenter ses réflexions puis traduire et accompagner la mise en œuvre du parti d'aménagement qui en sera issu. Elle accompagnera cette démarche par une animation visant à impliquer la population dans la dynamique de construction d'une « nouvelle » agglomération.

## Etudes d'entrées de ville

Les entrées de ville constituent les premières vitrines de l'agglomération pour ses visiteurs qu'ils soient occasionnels ou quotidiens. Elles ne peuvent à ce titre être réduites à une simple fonction d'écoulement de trafic. Leur aménagement, pour être véritablement qualitatif, ne peut non plus se limiter à un simple traitement de voirie, ni s'envisager sur un tronçon : une cohérence transversale et longitudinale est donc à rechercher. L'ADU proposera de mener des études préalables sur ces voies en y associant un partenariat large (maître d'ouvrage, communes concernées, CAPM).

## + 3. MISSIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

*La définition de la stratégie est assurée par le service économie/emploi de la CAPM, certaines actions de développement du territoire étant menées par d'autres acteurs (dont Numerica). L'agence doit se recentrer sur sa mission principale d'acteur local : ancrer les entreprises sur le Pays de Montbéliard et en favoriser le meilleur développement possible. En tant qu'agence, son rôle est également d'être au fait des tendances à échelle large afin d'alimenter les actions du territoire (observation, dispositifs d'appui aux entreprises, bonnes pratiques, etc), ainsi que de proposer des dispositifs complémentaires, venant ajouter à l'attractivité territoriale. Le travail est bien sûr en phase avec le projet d'agglomération de la CAPM, qui sert de guide. Des réunions de coordination seront fixées régulièrement avec la CAPM, ainsi qu'un partage bilatéral des informations.*

*Il est proposé dans le programme de travail 2010 de répartir les actions selon trois axes principaux :*

- ↘ *accompagnement d'entreprises,*
- ↘ *observatoire économique,*
- ↘ *développement du territoire.*

### Accueil et accompagnement d'entreprises

C'est la fonction d'une agence de développement économique d'être le point de contact du territoire avec les entreprises. A ce titre l'agence sera mobilisée lorsqu'une entreprise se présentera avec un projet d'implantation ou de développement (le plus souvent il s'agit de foncier ou d'immobilier), éventuellement dans la continuité d'actions de prospection du territoire.

En ce qui concerne l'accompagnement sur le terrain, il existe déjà plusieurs partenaires actifs qui rencontrent les entreprises et sont susceptibles de remonter leurs besoins, avec qui il convient d'agir en partenariat : agence départementale (Développement 25), régionale (ARD), ou CCI. La spécificité de l'ADU est son focus exclusif dans ce domaine sur le Pays de Montbéliard (ce qui n'est pas le cas des autres acteurs). Tous sont présents dans le CLD (Comité Local de Développement).

Les actions de ce projet sur l'accompagnement d'entreprises seront :

- ↘ aide à la recherche de solutions foncières et/ou immobilières (communautaires ou privées),
- ↘ mobilisation de financements publics et privés, avec comme préalable une veille constante sur les dispositifs existants (incluant l'appui Aire Urbaine Investissement),
- ↘ accueil de nouvelles entreprises,
- ↘ mise en réseau avec le tissu local d'entreprises et participation aux réseaux d'acteurs,

- coordination des actions de développement, dans le cadre du CLD (point focal des acteurs du développement économique, sur les thématiques veille, création, développement) et/ou de la CADES. Coordination à trouver entre les deux cercles,
- évaluation des projets d'entreprises, selon un double éclairage : viabilité économique (analyse modèle économique, marché, potentiel), et intérêt pour le territoire (selon la stratégie CAPM en cours) ; participation au Comité d'Agrément CAPM.

## Veille économique « terrain »

La fonction générique « observatoire » est portée simultanément par les deux services de l'ADU « Intelligence du Territoire » (IT) et « Développement Economique ». Le Pole IT dispose en effet de compétences avérées en termes de gestion de bases de données à fins statistiques, et gère d'autres observatoires au sein de l'agence.

L'objectif est d'être en mesure de disposer en permanence d'informations fiables et à jour sur les entreprises du territoire et les filières suivies en priorité.

Action partenariale avec les organismes déjà actifs dans le domaine : CCI, ARD, AIEFC...

Ce projet de l'agence comprend donc :

- connaissance des filières, avec un focus particulier sur l'automobile, filière centrale du Pays de Montbéliard, sur plusieurs échelles de temps :
  - en anticipation des difficultés pouvant affecter des entreprises locales, pour évaluer les impacts futurs des affectations de marché sur les nouveaux modèles (utilisation d'un outil de veille dynamique),
  - à moyen/long terme, sur les stratégies de développement des constructeurs ou donneurs d'ordre ayant un impact local fort,
  - à long terme sur les évolutions liées notamment à la mobilité et aux transports, en lien avec les acteurs ou réseaux de recherche (Predit, CERTU, pôles, cercles européens, ...),
- suivi de l'immobilier/foncier d'activité sur le PdM, avec si possible estimation des tendances présentes à échelle plus large, et si possible éclairage sur les besoins non couverts par l'offre territoriale ;
- veille marché, sur les principales filières définies dans la stratégie économique de la CAPM, avec un focus particulier sur les entreprises présentes sur le territoire (informations globales sur les filières, fusions/Acquisitions, marchés annoncés,...) ;
- Valorisation des atouts du territoire à des fins de communication/promotion économique (compétences spécifiques, « success stories », benchmark, ...)
- Remontée d'informations vers les partenaires et membres de l'agence sous forme de notes et documents de synthèse.

## Dispositifs de développement

Cette action inclut les actions transversales et à différentes échelles, qui permettent au Pays de Montbéliard (et à ses entreprises) de se développer en appui avec les territoires voisins, ou d'anticiper sur de nouvelles pistes de développement. On y trouve des projets à échelle régionale, mais portant un ancrage local (dispositif PRISME, Groupe de Prospective Numérique), mais aussi des actions à l'échelle de l'Aire urbaine, qui seront conduites en accord avec les acteurs locaux (SMAU, ADEBT, etc).

### Pôle Régional d'Ingénierie (PRISME)

Ce dispositif a pour ambition d'appuyer la diversification des PME industrielles par apport de compétences. L'objectif principal est d'organiser la pérennité et le développement du tissu des PME/PMI liées à la filière auto sur le Pays de Montbéliard : faire émerger un tissu d'entreprises de taille moyenne susceptibles de participer à une économie concurrentielle, mondialisée ; renforcer l'encadrement (s'assurer que même les entreprises les moins ouvertes aux ressources extérieures de conseil en commercialisation, stratégie, internationalisation, développement... puissent se tourner vers ces appuis) ; favoriser lorsqu'elles se révèlent pertinentes, des solutions qui permettent des évolutions stratégiques des entreprises : alliances, partenariats, fusions, transmission / reprise, ... L'enjeu de cette action majeure est clairement un renforcement de la capacité du tissu industriel en développement, innovation, positionnement marché, en phase avec les tendances industrielles actuelles locales, régionales et nationales, voire européennes.

### Dispositif innovation : Groupe Prospective Numérique

Le dispositif d'innovation complet (basé sur ARIANE – Innovation et Entrepreneuriat) a pour vocation d'agir simultanément sur tous les maillons de la chaîne de l'innovation, depuis l'émergence de projets (voire d'idées de projets), jusqu'à la mise en place d'outils nouveaux d'accompagnement (y compris financiers, qui sont souvent cités comme un des facteurs déterminants d'implantation d'une entreprise). En 2010 il est prévu de lancer une des composantes de ce dispositif, sous la forme d'un groupe de prospective. Le champ du numérique a été choisi par cohérence avec la présence de Numerica sur le territoire, et avec le soutien des partenaires régionaux. L'objectif est de renforcer l'attractivité de Numerica sur le Pays de Montbéliard, et d'y faire émerger des projets (action sur 3 ans).

Les autres actions à mener sur l'innovation concernent l'appui au financement de l'innovation, à une échelle large qui pourrait être celle de Rhin Rhône (en lien avec RMRR, qui est intéressé, selon ressources).

### Groupements d'acteurs : cluster santé, club postes de travail, ...

Le rôle de ces outils est de conforter le tissu économique de façon transversale et le rendre attractif en suscitant, révélant, ou animant des réseaux de type cluster. L'initiative ADEBT/ADU sur le domaine des dispositifs médicaux, initiée en 2006, sera poursuivie. De même l'agence travaille sur le soutien à l'émergence de filière conception/ergonomie/Design.

## Appui à prospection et promotion du territoire

La participation à des groupes de travail, des salons régionaux ou nationaux (plus rarement internationaux) peut être un moyen de connaître les entreprises et leurs réseaux, et de faire connaître le territoire et son offre, ses atouts pour accueillir telle ou telle activité.

Communiquer dans ces cercles suppose l'établissement constant de données sur les atouts du territoire, le suivi de leur évolution et l'interface avec les outils existants de communication économique (site internet, plaquettes, etc).

Par ailleurs, l'agence peut être un point d'interface en prospection, entre le territoire et des « prospecteurs », ou en coordonnant les actions d'autres acteurs mandatés par la CAPM (*cf mission Acsan*). Son rôle est d'assurer la convergence et la cohérence des actions.

## En partenariat...

De manière générale, les actions de développement économique seront menées avec les partenaires terrain, en citant notamment :

- ◆ ARD : l'agence régionale a pour vocation la prospection exogène et s'appuie naturellement sur les acteurs locaux. Le partenariat avec l'ARD fonctionne, avec appui ADU aux réponses sur projets d'implantations. L'ARD participe aussi au CLD.
- ◆ Développement 25 : actions communes sur accompagnement d'entreprises comme par le passé (sollicitation sur prêt d'honneur du département), CLD, CADES, ...

◆ ADEBT : agence de développement du Territoire de Belfort, avec qui un partenariat est engagé depuis 2005 sur des actions toujours pérennes (cluster Santé, ARIANE,...).

◆ CCI 25 pour le suivi des entreprises (incluant une possible participation ponctuelle au Comité Economique Consultatif, identifiée comme similaire au projet de Comité Consultatif des Chefs d'Entreprise amorcé par l'ADU en 2008). La participation à la CADES et au CLD est commune avec partage d'informations sur les entreprises à visiter, à consolider sur du partage d'éléments de comptes-rendus. Une convention (en projet) devrait aboutir et donner lieu à un partage clair des tâches et des actions.

◆ Autres CCI : collaboration à identifier, mais néanmoins pertinente dans le cadre du projet PRISME, de par sa portée régionale (actions terrain déjà en cours).

◆ Universités : lien consistant à exploiter le potentiel économique indirect des universités en création d'activité et/ou d'entreprises. Se fait à différents niveaux : directement avec un laboratoire (SET/ERCOS sur des actions de développement dans le cadre de la « filière » conception/Ergonomie/Design), ou plus globalement (participation à la Commission de Maturation régionale, ou au Comité d'Accréditation de l'Incubateur). L'IPV peut aussi être un partenaire sur des actions liées au transfert.

◆ D'autres actions en partenariat ont été initiées, à différents stades, avec Numerica (ex : action de cellule de calcul mutualisée passée intégralement en 2009 mais initiée par l'ADU), FCT (réseau technologique), RMRR (en amont pour le moment - ADU identifiée comme ressource sur la thématique Innovation), etc...

## + 4. INTELLIGENCE TERRITORIALE ET CENTRE DE RESSOURCES

*Le développement durable est aujourd'hui un concept bien connu et qui est même enseigné depuis 2004 à l'école primaire à travers « l'éducation à l'environnement pour un développement durable ». Mais ses trois dimensions, environnementale, sociale et économique, restent encore trop souvent mal comprises et prêtent toujours à discussion notamment dans leurs implications concrètes à l'échelle d'un territoire.*

*C'est justement tout l'objet de l'intelligence territoriale : non seulement aider à comprendre ce que signifie le développement durable pour un territoire donné, mais aussi favoriser sa mise en œuvre concrète alors qu'il apparaît encore trop souvent comme un idéal impossible à atteindre.*

*On peut donc résumer l'intelligence territoriale à :*

*une approche globale et stratégique du territoire à ces différentes échelles,*

*la mise en réseau de ses acteurs, grâce notamment aux nouvelles technologies de l'information et de la communication,*

*son développement durable, avec un suivi des projets dans le temps.*

*Il ne s'agit plus seulement d'observer, mais aussi et surtout d'éclairer, décrypter, détecter les signaux faibles présages d'importants changements, sensibiliser, donner des repères, remettre en question les idées reçues, alerter, mais aussi donner des clés (de lecture, de compréhension, d'action) et apporter des raisons d'espérer aux acteurs du territoire.*

### **Une observation orientée sur les stratégies de développement local**

#### **Une approche transversale conforme au développement durable**

##### **Bilan des évolutions tendanciennes**

Le bilan des évolutions tendanciennes fera le point début 2010 comme chaque année sur les grandes tendances socio-économiques et urbaines à l'œuvre dans l'agglomération sur le temps long.

##### **Enquête de conjoncture Aire urbaine**

Cette vision globale n'empêchera pas l'ADU de se pencher plus particulièrement cette année sur la crise actuelle qui apparaît avec le temps de plus en plus structurelle : une enquête menée auprès de 200 entreprises en partenariat avec l'observatoire de l'emploi de l'Aire urbaine permettra d'y voir plus clair sur les perspectives locales de sortie de crise.

##### **Un indicateur de métropolisation : les cadres des fonctions métropolitaines**

La façon d'en sortir « par le haut » préconisée par la « stratégie de Lisbonne » en référence au sommet européen de mars 2000, consiste à miser sur l'économie de la connaissance et la métropolisation : dans un contexte de mondialisation de l'économie, l'avantage est donné aux grandes métropoles, seules capables de concentrer suffisamment de connaissances, de talents, d'industries et de services de haute technicité pour permettre aux pays occidentaux comme la France de recentrer leur activité productive sur des segments à haute valeur ajoutée, et renforcer leurs positions concurrentielles.

L'ADU apportera des éléments de réponse sur cette question des « emplois métropolitains supérieurs » posée en 2010 dans le cadre du Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine. Elle travaillera pour cela en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort et l'INSEE Franche-Comté.

### **La politique de la ville au service de la cohésion sociale et territoriale**

Le processus de sortie par le haut, inspiré par le développement durable, pose d'une certaine façon la question de l'avenir des petites villes. On peut s'interroger notamment sur le devenir de territoires comme le Pays de Montbéliard, où l'enjeu de cohésion sociale et territoriale est particulièrement fort.

En animant l'observatoire de la politique de la ville, l'ADU cherchera à remettre au centre du débat cette problématique de cohésion territoriale et sociale, et plus largement la dimension humaine qui est la clé du développement durable de tous les territoires.

### **L'habitat, un enjeu prioritaire pour les territoires**

L'habitat, comme cadre de vie des habitants du territoire, est un élément essentiel d'action des politiques publiques, visant à renforcer leur attractivité et à répondre à la demande des habitants. L'ADU accompagne ces derniers en proposant de véritables outils d'aide à la décision que sont les observatoires.

### **Observatoire départemental de l'habitat du Doubs**

L'ADU continue aussi d'être partie prenante de l'observatoire départemental de l'habitat piloté par le Conseil Général du Doubs. Avec les autres agences que sont l'AUDAB et l'ADIL, l'ADU apporte ses compétences techniques d'observateur pour alimenter les réflexions que le département mène en matière de compétences liées à l'habitat. Les travaux de l'année 2010 porteront principalement sur la mise à jour du tableau de bord de l'observatoire départemental et sur la mise en place d'un outil de diffusion des données.

Les questions de conjonctures et les liens entre ressources et habitat sont aussi abordées par l'ADU. Le thème des trajectoires résidentielles, via la question de l'accession sociale à la propriété, devrait faire aussi l'objet de travaux de l'agence. Enfin, l'ADU accompagne la collectivité dans la construction de son Plan Départemental de l'Habitat qui viendra dès 2011 contribuer à la mise en œuvre de son projet Doubs 2017.

### **Observatoire local de l'habitat du Pays de Montbéliard**

La montée en puissance de l'observatoire local de l'habitat du Pays de Montbéliard se poursuit en 2010 pour atteindre un rythme de croisière qui doit être pérennisé à l'avenir. Il prend désormais plusieurs formes qui permettent à tous les partenaires d'accéder à l'information la plus pertinente sur l'habitat : le suivi régulier du PLH, l'animation d'un groupe de travail avec les acteurs de l'habitat, l'alimentation de ce groupe avec la publication de chiffres clés et de note de conjoncture sur l'habitat, la mise à jour régulière de l'ExtrADU et, si besoin, le recours à des alertes mails sur les dernières informations recueillies par l'agence, la diffusion et les analyses de l'ADU sur l'enquête menée auprès des communes sur les potentiels de production de logements et sur les réserves foncières.

Ces éléments permettront ainsi d'alimenter les travaux que l'ADU doit mener en 2010 avec la CAPM pour faire évoluer et actualiser son Programme Local de l'Habitat, notamment sur la question des objectifs de production de logements.



## La mobilité, une question centrale pour l'Aire urbaine

### Observatoire des déplacements et des mobilités

En appui de ses diverses missions d'aide à la définition des politiques publiques, l'ADU recueille, enrichit et exploite une base de données relatives aux transports et à la mobilité. Suite au renouvellement des cadres stratégiques de planification au cours de ces dernières années (SCOT, projet d'agglomération, PDU) et tenant compte de la volonté de consolider un bassin de vie à l'échelle de l'Aire urbaine ainsi que des perspectives de desserte prochaine par la grande vitesse ferroviaire, l'ADU adaptera le contenu et l'animation d'un observatoire des déplacements et des mobilités à ce contexte.

Après un cadrage concernant les indicateurs pertinents, leur définition, leur périodicité d'analyse et le partenariat nécessaire, il s'agira de définir les modes de restitution permettant d'en partager les données. Les indicateurs retenus permettront notamment de réaliser une veille permanente sur la réalisation des objectifs des politiques publiques en matière de déplacements.

## Construire une plate-forme d'échanges ouverte et efficace

L'ADU a abordé depuis plusieurs années le virage du numérique dans ses modes de communication et dans son organisation. Misant sur des développements en interne de ces nouveaux outils de travail, l'agence a d'abord optimisé la capitalisation de ces savoirs (données, études, fonds bibliographiques) puis développé les instruments d'accès à cette connaissance en interne et en externe.

La richesse des thèmes abordés par l'agence est ainsi servie par des outils informatiques puissants, automatisés et de plus en plus accessibles pour tous les collaborateurs de l'agence et ses partenaires.

Un échange approfondi sera entrepris avec les services de la CAPM afin d'apporter les améliorations nécessaires au dispositif.

## Un système d'information performant

### Enrichissement de la base de données

Au cœur du système d'information de l'ADU se trouve l'une des plus importantes bases de données du réseau FNAU. Cette base centralisée regroupe l'essentiel des données géographiques ou alphanumériques utilisées par l'ADU. Outre l'intégration et la mise à jour des données qui se fait en continu, l'année 2010 doit permettre l'amélioration des métadonnées (directive INSPIRE) et la standardisation des données géographiques, dans l'objectif de faciliter l'utilisation et l'échange des données en interne comme avec les partenaires.

### Intranet

L'intranet est la partie visible de l'iceberg « système d'information » pour l'ensemble de l'agence. Il regroupe et permet l'accès à la plupart des outils internes. Après une importante phase de développement ces dernières années, il s'agit en 2010 d'améliorer son ergonomie et son fonctionnement afin d'en faire la boîte à outils de référence de l'agence.

## Des outils d'accès aux données

### Moteur de recherche presse

Une revue de presse ciblée sur les thématiques liées aux missions de l'agence est désormais capitalisée chaque jour. L'objectif est de mettre à disposition des utilisateurs l'information liée à l'actualité des thématiques urbaines et économiques en fonction de leurs besoins spécifiques, via un moteur de recherche et un système de flux d'abonnement personnalisés.

### Requêteur

Le requêteur est un outil permettant à l'ensemble de l'agence d'extraire efficacement et finement des données de manière autonome. Une première version a vu le jour en 2009 mais elle doit être finalisée et alimentée en 2010.

### Webcarto

L'outil Webcarto est un portail cartographique Intranet permettant l'accès aux données SIG de l'ADU. Il vise à généraliser l'utilisation des données SIG par l'ensemble de l'agence pour l'échange d'information géographique, la localisation de données et la réalisation d'études. Une première version existe depuis 2009, à laquelle manquent certaines fonctionnalités à réaliser en 2010.

### Cartothèque-photothèque

La photothèque est un dispositif de recueil, capitalisation, partage et mise à disposition des photos de l'agence. Le développement étant en phase de finalisation, l'organisation de la mise en production constitue l'objectif pour 2010.

Outil de capitalisation, partage et ressource interactive pour la visualisation et l'impression des cartes élaborées à l'agence, la cartothèque, basée sur l'architecture de la photothèque, nécessite une adaptation spécifique du développement, l'élaboration d'une méthodologie d'intégration avant mise en production.

## Des outils de communication externes

### Extranet

Outil privilégié d'échange de données et de travail collaboratif avec les partenaires, l'extranet fait l'objet une mise à jour régulière et sera doté en 2010 d'une interface plus conviviale et de nouveaux outils. Davantage de données et de contenus seront également mis à disposition.

### Blog sur le développement durable

Il s'agit de communiquer davantage localement en matière de développement durable.

Ce nouvel outil serait un espace interactif, un portail d'information, dédié aux références urbaines stratégiques, à une échelle métropolitaine transfrontalière.

### Refonte du site web

Le site actuel est bien fréquenté et permet une large diffusion de l'actualité et de la production de l'agence, mais il présente un aspect un peu sévère malgré un relookage effectué fin 2008. De plus il est complètement déconnecté de l'intranet et de l'extranet en termes de système d'information. Il s'agit donc de reprendre le site web, en le recentrant sur la diffusion d'actualités et la mise à disposition d'informations et en le remettant à niveau plus globalement.

Un cahier des charges a été réalisé en 2009 pour une consultation en 2010.

## Veille documentaire stratégique

L'ADU réalisera en 2010 des synthèses stratégiques transversales. Ces dossiers seront diffusés largement sur internet en utilisant les technologies d'aujourd'hui : blogs et réseaux sociaux.

## Suivi et évaluation des projets d'urbanisme locaux

Dans le cadre de l'observatoire territorial, il s'agit de parfaire ou d'étoffer des outils de veille et de connaissance partagée au service des politiques publiques, pour :

- ↳ anticiper et guider les choix,
- ↳ suivre et évaluer,
- ↳ faire savoir, sensibiliser et dialoguer.

## Enrichissement du tableau de bord du SCOT

L'ADU contribuera aux travaux de constitution d'un inventaire du patrimoine historique, urbain et architectural, initiés par la CAPM. Elle participera à la définition d'une typologie, au recensement des éléments notamment par ses connaissances de terrain, et à l'intégration dans une base de données exploitable. Ces travaux pourront être valorisés dans un observatoire destiné à assurer un suivi de l'évolution de ce patrimoine. Ils permettront tout particulièrement d'alimenter le tableau de bord de suivi du SCOT ainsi que les diagnostics des documents d'urbanisme.

Dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du SCOT, et en lien avec la capitalisation de données sur l'agriculture périurbaine, l'ADU développera son expertise sur la qualification des franges urbaines et sur leur devenir, en étudiant les caractéristiques et évolutions des occupations du sol.

## Diagnostics territoriaux des PLU

La mise en œuvre du SCOT, traduite dans les schémas de secteurs, s'appliquera notamment via les outils réglementaires que sont les PLU. Ceci nécessite de repenser les rapports de présentation de ces documents d'urbanisme à mettre en compatibilité. Ceux-ci deviennent de véritables diagnostics territoriaux problématisés dans une optique de développement durable et déclinant les orientations du SCOT (*voir DOG*).

Ce diagnostic est composé d'indicateurs d'analyse compatibles avec les autres projets d'observation à l'échelle de l'agglomération : tableau de bord du SCOT, observatoire de l'habitat, suivi du PDU.

Ces indicateurs (chiffres et cartes) sont principalement quantitatifs et croisent différentes thématiques : démographie, habitat, transports, emploi, organisation spatiale ...

L'appui du pôle IT auprès des pilotes des PLU passera aussi par une aide à la construction des analyses au delà de la simple livraison des données. Chaque chargé d'étude IT, dans ses domaines de compétences apportera une contribution d'expert à la rédaction du diagnostic qui pourra prendre différentes formes selon les besoins du projet : aide à la construction de l'argumentation, rédaction d'analyses spécifiques, présentations/ échanges directs avec les communes ...

## Suivi du foncier résidentiel et d'activités

L'ADU développera un observatoire permettant à ses partenaires de se doter d'une lisibilité des mécanismes et du marché foncier résidentiel et d'activités. Cet outil sera accompagné du développement d'un référentiel communautaire et extracommunautaire concernant la composition des charges foncières (immobilier, aménagement).

## Observatoire des projets

Issu du travail de capitalisation réalisé depuis 2001 dans le cadre des contrats territoriaux du Conseil général, l'ADU a développé en 2009 un observatoire des projets d'aménagement et de construction portés par les collectivités publiques.

Ce projet se poursuivra en 2010 par la finalisation technique de l'outil et l'animation de cet observatoire. La mise en place de groupes d'échanges, tant en interne qu'avec les partenaires, doit permettre de partager la connaissance des projets locaux, de pressentir les difficultés et les freins auxquels ils peuvent être confrontés, et d'assurer une veille sur la concrétisation d'orientations d'aménagement exprimées en premier lieu dans le projet d'agglomération et le SCOT.

## Veille réglementaire sur les évolutions législatives issues du Grenelle 2

L'ADU assurera une veille sur les réformes législatives et réglementaires programmées dans le cadre du Grenelle II de l'environnement. Elle conduira à une analyse des textes et à une restitution auprès des acteurs locaux, en anticipant leurs conséquences sur les domaines d'intervention de l'agence, et notamment le contenu futur des documents d'urbanisme. En partenariat avec la FNAU et les agences de Franche-Comté, elle organisera une réunion d'information commune à l'échelle régionale.

## Echanges professionnels de la FNAU

En lien avec les problématiques locales, l'Agence contribuera aux travaux de la FNAU relatifs à la ville durable et aux PLU intercommunaux. Afin de développer ses capacités d'expertise, elle participera aux réunions des clubs « environnement », « projet urbain et paysage », « transports », « géomatique », ...



